



Chancellerie communale
à l'att. de M. Damien Chappuis
Hôtel de Ville
Place de la Liberté
2800 Delémont

Delémont, le 6 juillet 2015

Monsieur,

Ayant récemment pris connaissance, par le procès-verbal de la séance du Conseil de ville du 1^{er} juin 2015, de l'intervention orale concernant le local de répétition de la « Cave à mines », ainsi que des mesures que la Ville de Delémont souhaite entreprendre à son encontre, je me permets de prendre directement contact avec vous afin de vous apporter quelques précisions sur nos activités et afin de chercher ensemble une solution.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. C'est en février 2014 que, de manière fortuite, j'ai découvert la Cave à mines dans le cadre d'une répétition à laquelle un ami m'avait invité. À l'époque, j'avais été scandalisé par l'attitude de la police, laquelle avait donné une amende pour tapage nocturne au locataire des lieux alors que les nuisances étaient objectivement provoquées par les passants quittant la Vieille Ville par la Porte au Loup. À l'époque, j'avais relaté cette expérience au courrier des lecteurs du Quotidien Jurassien (cf. annexe I).

En la Cave à mines, j'ai trouvé un endroit unique en son genre et à l'impact culturel à mon sens largement sous-estimé. M'étant lié d'amitié avec les membres des différents collectifs s'investissant dans ce lieu, je leur ai suggéré de prendre des mesures afin de mieux se faire connaître aux yeux du public, d'explicitier leur volonté de régler les problèmes de manière constructive et de se prémunir contre l'action des autorités qui a parfois pu sembler excessive. C'est ainsi que nous nous sommes constitués en association au sens des articles 60 et suivants du Code civil sous le nom du Mouvement Delémontain pour la Musique et les Arts, en abrégé MDMA, que j'ai l'honneur de présider (cf. annexe II).

Local de répétition initialement pris en location par deux amis musiciens, la Cave à mines a connu un succès croissant. Plusieurs collectifs s'y impliquent aujourd'hui et y organisent conjointement des évènements culturels :

- le collectif Amstutz Family Recordz de Delémont ;
- l'association Undergroin de Porrentruy ;
- l'espace autogéré du Pantographe à Moutier.

C'est ainsi qu'en trois ans, près de cinquante évènements ont été organisés, tant à la Cave à mines qu'au Pantographe ou encore au café de l'Espagne à Delémont. Ces nombreux évènements n'ont jamais fonctionné en vase clos. D'une part, nous avons eu la plaisir d'accueillir des artistes venant de Suisse mais aussi de toute l'Europe (Belgique, Espagne, France, Russie, etc.) D'autre part, nous

avons toujours tenu compte de nos voisins : en nous concertant avec eux, en améliorant l'isolation phonique des lieux, en donnant la consigne (globalement bien respectée) aux participants de ne pas faire de bruit dehors et enfin en invitant le voisinage à participer à nos activités. C'est ainsi que les soirées de la Cave à mines ont pu attirer un public mixte réunissant musiciens étrangers, artistes locaux de la scène alternative et voisins. Sans oublier les nombreux anniversaires et barbecues de quartier, ni notre free-shop dans lequel sont gratuitement mis à disposition vêtements, appareils divers et autres objets de la vie courante.

Si vous êtes intéressés à en savoir plus, sachez que nous sommes en train de préparer un dossier culturel qui présentera plus avant nos activités.

Bien sûr, nous ne prétendons pas à la perfection. Tout comme vous avez eu l'honnêteté de préciser, en réponse à l'intervention orale précitée, qu'aucune pétition n'avait été constituée à notre rencontre, nous reconnaissons à notre tour avoir parfois provoqué quelques nuisances. Nous en sommes désolés. Néanmoins, il faut remettre ces nuisances dans leur contexte, ce qui m'amène à rappeler que :

- nous avons toujours essayé de limiter les nuisances, la plupart du temps avec succès ;
- nous nous sommes systématiquement concertés avec les voisins lors de l'organisation de nos événements ; quant aux voisins qui ont régulièrement appelé la police pour tapage nocturne, parfois même à l'avance, nous ne savons pas de qu'il s'agit et n'avons jamais eu l'occasion de les rencontrer pour une médiation ;
- contrairement à de nombreux établissements de la région, les événements de la Cave à mines se sont toujours déroulés dans une ambiance bon enfant : jamais le moindre cas de violence n'a été à déplorer, bien au contraire, puisque les participants ont toujours vanté la convivialité de l'endroit ;
- avec son grand nombre de cafés et restaurants, la Vieille Ville est à chaque fin de semaine un endroit bruyant, tout comme la Porte au Loup ; il est facile de nous accuser d'être à l'origine de toutes les nuisances de l'endroit, mais la réalité est plus complexe.

Par ailleurs, lorsque nous voyons des nuisances bien plus conséquentes provenir d'établissements publics delémontains sans provoquer aucune intervention de la police, nous ne pouvons pas nous empêcher de penser à un certain acharnement à notre rencontre.

En ce qui concerne nos activités, nous avons toujours voulu garder notre indépendance, garante selon nous de l'originalité et de l'authenticité de nos actions. En particulier, nous avons volontairement écarté de nos statuts la possibilité d'obtenir un soutien financier d'institutions publiques. Cela a pour conséquence que nous fonctionnons avec un budget très serré. Jusqu'à maintenant, nous avons pu bénéficier d'un local, certes pas parfait sur le plan de l'isolation phonique, mais néanmoins tout à fait satisfaisant, pour un loyer mensuel de CHF 150.—. Sans forcément les accepter, nous comprenons les motifs de la résiliation de bail que, d'après ce que nous avons compris, la Ville a convaincu le propriétaire de prochainement nous notifier, mais la conséquence en est que nous nous retrouvons sans aucun endroit à notre disposition.

Autre point de taille : dans l'intervention orale précitée, il est fait référence aux nuisances, mais nullement à l'apport social et culturel de la Cave à mines. Or, je voudrais ici rappeler que la Ville de Delémont, de par son audace et son ouverture, s'est développée jusqu'à avoir un rayonnement culturel bien plus important que sa population d'à peine 12'000 habitants pourrait laisser penser. Ce ne sont que des anecdotes, mais les membres d'un groupe venu de Lure, ville de France voisine de même taille que Delémont, ont été très étonnés – et un peu jaloux – de voir l'activité qu'il pouvait y avoir en Vieille Ville, alors que les Lurois passent leur vendredi soir dans l'unique café de la place encore ouvert après 22h00. De même, pour avoir vécu pendant cinq ans à Bruxelles, ville à l'offre culturelle pourtant très conséquente, je peux appuyer ce groupe bruxellois qui a déclaré qu'il manquait à la Région de Bruxelles-Capitale un endroit similaire à la Cave à mines.

Là où je veux en venir, c'est que ce que l'offre proposée par la Cave à mines n'est pas si commune qu'on pourrait le penser. Il s'agit de l'illustration même d'une action culturelle véritablement indépendante et originale. Toutes les grandes capitales culturelles le savent : s'il est bien entendu bénéfique que les institutions publiques organisent et financent de tels événements, un pan non



négligeable de l'offre culturelle viendra toujours d'une expression privée et auto-organisée. Or, cette expression ne s'arrête pas toujours à 22h00 et ne s'accompagne pas uniquement de sirop à la grenadine. À mon sens, il ne s'agit pas de condamner le principe même selon lequel des événements potentiellement bruyants sont organisés jusqu'à tard le soir, mais bien de trouver des moyens afin que ces événements puissent se dérouler sans nuire aux droits légitimes des riverains à bénéficier de tranquillité.

Enfin, soyez assurés que le MDMA, qui a l'intention d'organiser lui-même des concerts et autres événements culturels, compte bien entendu se conformer au cadre légal et réglementaire en vigueur en collaboration avec la Ville de Delémont. Simplement, nous souhaitons nous assurer que nos événements ne passent pas à la trappe en raison d'une application parfois quelque peu tatillonne de la législation.

Pensant vous avoir donné un résumé fidèle de la situation, j'espère que vous serez sensible aux arguments soulevés dans la présente lettre. Aussi, nous aimerions avoir l'occasion de vous rencontrer, de manière formelle ou informelle selon votre convenance, afin d'aborder ces questions de vive voix. Serait-il possible de nous fixer un rendez-vous, idéalement en soirée ou en fin de semaine ? Vous pouvez, si vous le désirez, me contacter directement :

Téléphone : 076 472 52 04
E-mail : pmon@runbox.com

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur Chappuis, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick Monnin
président

Annexes : I. dossier de presse
II. P.-V. de l'A.G. constitutive du 7 mai 2015, suivi des statuts de notre association